



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Participation de la maison des jeunes au festival « En voie d'expression »

Convention avec l'association « Les art'Souilles s'Ouvrent »

DEL-2015-087

Numéro de la délibération : 2015/087

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 29/06/2015

Date de convocation du conseil : 23/06/2015

Date d'affichage de la convocation : 23/06/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. Jacques PÉRAN, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Hervé JESTIN, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Jacques PERAN, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Laurence KERSUZAN, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Soizic PERRAULT, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY, M. Eddy RENAULT par Mme Emmanuelle LE BRIGAND

Était absente : Mme Faten ARAB-JAZIRI

Participation de la maison des jeunes au festival

« En voie d'expression »

Convention avec l'association « Les art'Souilles s'Ouvrent »

Rapport de Soizic PERRAULT

Dans le cadre de leur festival « En voie d'expression » organisé à Pontivy les 19 et 20 septembre 2015, l'association « les Art 'Souilles s'Ouvrent » propose au service enfance jeunesse de la Ville de Pontivy de s'investir sur 3 ateliers d'expression : graff, arts plastiques et audiovisuel.

Ces animations s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans, elles sont encadrées par l'animateur jeunesse de la ville et par des artistes intervenant sur le festival.

Considérant, la nécessité pour la jeunesse de s'engager collectivement sur des projets les concernant et l'intérêt de les fédérer sur des actions ludiques et participatives d'expression,

Nous vous proposons :

- De donner une suite favorable à ce projet ;
- D'autoriser madame la Maire à signer la convention issue de ce projet avec l'association « les Art' Souilles s'Ouvrent » ;
- De solliciter auprès de la caisse d'allocations familiales ou autres organismes compétents, des subventions pour ce dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 30 juin 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Convention de prestation d'animation socio-culturelle

La ville de Pontivy,

Représentée par son maire, Madame Le Strat,
ci-après dénommée la Ville,
d'une part,
et

L'association Les Art'Souilles S'Ouvrent,

Représentée par sa co-presidente, Mademoiselle Grosset,
ci-après dénommée le Prestataire,
d'autre part,

Il est convenu la prestation de service aux clauses et conditions suivantes.

ARTICLE 1er – Définitions

Prestataire : Association Les Art'Souilles S'Ouvrent

La Ville : Ville de Pontivy et Maison des Jeunes

Animation : 3 actions se déclinant chacune en 3 parties, un atelier Découverte de pratique, une restitution, une visite des coulisses du Festival En'Voie d'Expression comprenant un repas au catering du Festival.

Annexe 1 : Conditions financières

Annexe 2 : Descriptif et conditions exhaustives du déroulement des actions

Annexe 3 : Restitutions

ARTICLE 2 – Objet du contrat

Ce présent contrat définit les termes de la prestation de service fournie par l'association Les Art'Souilles S'Ouvrent à la Maison des Jeunes de Pontivy.

Il présente les conditions de réalisation des 3 Animations à destination des jeunes du bassin pontivyen de 13 à 18 ans, décrites précisément dans l'annexe 1. Ces actions visent à l'initiation de pratiques culturelles et à la découverte des coulisses d'un événement culturel local, le festival En'Voie d'Expression.

Les 3 actions touchent aux domaines suivants : Le graffiti, les arts plastiques ainsi que l'audiovisuel. Chaque action est soumise à un nombre minimal de 5 participants (et 3 pour l'action Audiovisuelle) pour pouvoir se réaliser et un nombre maximum de 6 participants (5 pour l'audio-visuel).

ARTICLE 3 – Obligations du Prestataire

3- 1 Intervenants

Le Prestataire s'engage, en lien avec le planning défini en annexe 2 et 3, à assurer les prestations suivantes à destination des jeunes participant aux ateliers par le biais de la Maison des Jeunes de Pontivy :

- Assurer l'animation technique des ateliers de découvertes de pratiques artistiques et culturelles
 - Programmer un temps de restitution des ateliers dans la programmation du Festival En voie D'Expression
 - Assurer une visite des coulisses du Festival mené par un des organisateurs référent de la manifestation
 - Assurer la préparation et le service d'un repas au catering du festival pour les participants.
- Il s'engage à mettre à disposition de la Ville, les techniciens nécessaires à l'animation.

3-2 Matériel d'animation

Le prestataire s'engage à mettre à disposition de la Ville, le matériel d'animation et technique nécessaire à la réalisation de l'animation.

3- 3 Communication

Le Prestataire s'engage à mettre en place des outils de communication spécifiques aux actions, en intelligence avec La Ville, et de mettre en valeur le présent partenariat.

ARTICLE 4 – Obligations de La Ville

4.1 Locaux et matériels d'animation

La Ville s'engage à mettre à la disposition du Prestataire les locaux nécessaires à la réalisation de la prestation, et plus précisément nécessaires à la mise en oeuvre des ateliers découverte de pratiques, c'est à dire les locaux de la Maison des Jeunes.

La Ville assure sous sa responsabilité la garde des matériels et accessoires déposés dans les locaux visés au présent article.

4- 2 Personnel et prise en charge des jeunes

La Ville s'engage à mettre à disposition 1 animateur sur les temps définis dans l'annexe 2.

4- 3 Communication

La Ville s'engage à associer les Animations au programme de la Maison des Jeunes, et d'y associer le support de communication du festival En'Voie d'Expression #5.

4- 4 Annulation

Toute annulation survenant moins de deux semaines avant le début de l'animation donnera lieu :

- en cas d'annulation du fait de la ville, au paiement d'un acompte de 30 % du prix de la prestation.

Toute annulation survenant plus de dix jours avant le début de l'animation donnera lieu, dans les conditions mentionnées à l'article 2, à la non facturation des charges liées à l'action annulée.

4- 5 Versement

La Ville s'engage à verser au prestataire, sur présentation de facture, la somme de 1245 euros pour la réalisation de l'ensemble de la prestation d'animation socio-culturelle.

Un versement de 30% du prix total de la prestation, en Annexe 1, sera effectué minimum 1 mois avant les Ateliers, le reste sera versé dans un délai de 30 jours suivant la fin de la prestation réalisée.

Fait en deux exemplaires à Pontivy

Le

Madame Christine Le Strat

Mme , M

Maire de Pontivy

**Président(e) de l'association
« Les Art'Souilles S'Ouvrent »**